



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 6 mars 2008 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 56 membres présents lors de l'appel.
16 personnes excusées:
Mmes & MM. Christine Angel, Claude Bellières, Bernard Calame, Philippe Chevalley, Pascal Conti, Giampiero Corrado, Olivier Genton, Ariane Légeret, Eric Levraz, Aurelio Musio, Jacques Neiryndck, Alberto Perez, Michele Perlini, Jean-Louis Radice, Nicole Roggo, José San Vicente.
Absent : M. Daniel Savary
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Sonnerie de cloches.
Appel.
Communications présidentielles.
1. Approbation de l'ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 décembre 2007.
 3. Assermentations.
 4. Election du 1^{er} vice-président .
 5. Election du secrétaire-suppléant.
 6. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
 7. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.
 8. Nominations de deux délégués à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'ouest lausannois ».
 9. **Préavis No 1/2008**
Collège Vénus- Assainissement des façades Ouest et Sud – Demande de crédit **Commission ad hoc le 21.02.08 à 18h. Sur place. Commission des finances.**
 10. **Préavis No 2/2008**
Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulin d'En Bas – Rue de l'Industrie.
Commission ad hoc le 25.02.08 à 20h. Salle des conférences du Motty.

11. **Préavis No 3/2008**
Envoi des documents aux Conseillers communaux par courrier électronique. Création d'un accès sécurisé au site de l'administration communale.
Commission ad hoc le 18.02.08 à 20h. Salle des conférences du Motty.
12. **Préavis No 4/2008**
Projet d'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur sous l'autoroute A1, route du Bois – Demande de crédit.
Commission ad hoc le 21.02.08 à 20h. Salle des conférences de Mon-Repos. Commission des finances
13. **Préavis No 5/2008**
Implantation d'un terrain multisports, au Pontet – Demande de crédit.
Commission ad hoc le 21.02.08 à 18h. Sur place, le long du ch. de la Sorge. Commission des finances.
- 14 **Communications municipales.**
- 15 **Divers et propositions individuelles.**

COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes. Tout d'abord il souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à la mise sur pieds de la verrée du 2 janvier. Il rappelle aussi combien ce moment de partage est apprécié de la population pour se convaincre que cette tradition se doit de perdurer.

Au chapitre de la correspondance, M. Le Président nous donne lecture des lettres suivantes :

Expéditeur : Michel Farine	annexe no. 1 du PV.
Mehdi Lager	annexe no. 2 du PV.
Frédéric Hubleur	annexe no. 3 du PV

L'Association du stand d'Echandens convie les membres du Conseil à participer au Tir de l'Amitié 2008 qui aura lieu les mercredi 14 et samedi 17 mai prochains.

M. le Président nous donne encore lecture d'une lettre en provenance du Service des affaires sociales et culturelles. Annexe no. 4 du PV.

Au chapitre des votations et élections, M. le Président, nous donne les renseignements suivants :

En date du 16 décembre dernier, nous avons procédé à l'élection complémentaire d'un Municipal en remplacement de Monsieur Edouard Logoz, démissionnaire.

Bien que ce ne soit plus un scoop, la règle veut que je vous donne de manière officielle les résultats de ce scrutin. Les voici:

Suffrages exprimés, 2069

Bulletins nuls, 16

Bulletins valables 2053

Bulletins blancs 15

Est élu Monsieur Michel Farine avec 1098 suffrages.

Monsieur Didier Lannaz obtient 918 voix,

il y a 22 voix éparses.

La participation a été de 29,58 %.

Suite à l'élection de M. Michel Farine en qualité de Municipal, **M. le Président a procédé à l'assermentation de M. Farine en date du 14 janvier 2008** en présence des membres du bureau, de M. le Préfet et de la Municipalité.

Votations fédérales du 24 février 2008

Deux objets étaient à l'ordre du jour, voici les résultats pour notre Commune:

Objet No 1 – Initiative contre le bruit des avions

Suffrages exprimés, 1911

Les bulletins nuls étaient au nombre de 3 et il y a eu 37 blancs.

Résultats:

Oui, 686

Non, 1185

Objet No 2 – Imposition des entreprises

Suffrages exprimés, 1911

Les bulletins nuls étaient au nombre de 2 et il y a eu 32 blancs.

Résultats:

Oui, 725

Non, 1152

Pour les deux objets, la participation a été de 39,22 %

Il me reste à remercier toutes les personnes qui ont collaboré aux différents dépouillements, lesquels se sont très bien déroulés.

Au chapitre des représentations, M. le Président nous donne les informations suivantes :

13.01.08 Sans que cela me coûte d'efforts particuliers, j'ai représenté notre Conseil à l'Assemblée générale de l'Abbaye des Patriotes. Bien que très mal placé pour en parler du fait de mes fonctions au sein de son Comité, je tiens à relever l'excellent esprit qui règne dans cette Société garante de traditions qu'il est essentiel de préserver.

- 28.01.08 Dans cette salle, remise des mérites de la Commune et de l'USL. C'est Monsieur A. Blanchoud qui a gentiment accepté de représenter le Conseil à cette occasion.
Vous pouvez lire un compte rendu exhaustif de cette soirée dans le journal communal.
- 01.03.08 Inauguration de la nouvelle Préfecture de l'Ouest lausannois à Renens.
A cette occasion, j'ai eu le plaisir de représenter le Conseil, en présence des représentants des autorités cantonales ainsi que des autorités des 8 communes concernées.
Après l'installation de la police de l'Ouest, c'est le deuxième fait concret de la mise en place d'une structure propre à ce nouveau district; c'est aussi la concrétisation d'une représentation directe de notre région auprès du canton par l'intermédiaire du préfet.
- 05.03.08 Assemblée générale de Actigym
J'ai représenté le Conseil à l'Assemblée générale de Actigym. Une fois de plus, j'ai pu constater le dynamisme de cette société et l'engagement sans faille de tous les bénévoles qui s'activent sans compter pour encadrer les jeunes et les moins jeunes dans les différents groupes, qu'ils soient de compétition ou de loisirs.
Par les brillants résultats de ses membres, Actigym porte loin les couleurs de la commune que ce soit sur le plan cantonal, national ou international. Plusieurs manifestations importantes auront lieu ces prochains mois dans la région; l'occasion de marquer votre soutien à cette société très active.

Au chapitre des manifestations à venir, M. le Président nous indique les dates des :

- 11 mars – Conférence organisée par l'APE, Association des parents d'élèves,
« L'apprentissage des langues étrangères »
Espace Nicolier à 20 h.30.
- 14 et 15 mars – Soirée du chœur d'hommes l'Echo des Campagnes dans cette salle.
- 25 avril – Théâtre, avec « CAVEMAN », par Pierre Dubey, organisation Ecublens animation, Espace Nicolier, 20.15.
- 26 avril – VBC Ecublens – Tournoi et repas du 30e anniversaire.
- 16 mai – Prochain Conseil communal

Pour de plus amples informations, il nous renvoie au nouveau journal, « Ecublens Infos », qui, en page 3, nous donne l'agenda des manifestations prévues sur notre Commune.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Partant du principe que chacun a reçu l'ordre du jour et compte tenu d'une nouvelle démission intervenue après son établissement, **M. le Président** propose de modifier l'intitulé **du point 6** de cet ordre du jour comme suit :

Nomination de **deux** membres à la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour tel que modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié **est accepté à l'unanimité.**

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2007.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Häusermann, Secrétaire, souhaite apporter le commentaire suivant concernant le point « Divers et communications individuelles », page 20 au sujet de l'annexe 11 qui devait être distribuée ce soir au Conseil. **Mme Anne Claude Gilli** n'a pas été en mesure de fournir ce document pour annexe au PV. (Note du rédacteur, Mme Gilli n'a pas pu nous fournir ce document car le groupe dont elle fait partie n'a pas souhaité communiquer la liste des personnes faisant partie du groupe.)

Madame Nicole Mocanou souhaite informer le Conseil que puisque la liste des membres formant ce groupe n'est pas disponible, elle tient à préciser, pour éviter tout quiproquos, que M. Jean-Louis Radice et elle même sont membres de l'Association Intercommunale de la Planta mais qu'ils ne font pas partie de ce dit groupe.

M. François Massy, Municipal remarque qu'à la page 20, au sujet de son intervention le projet ayant remporté le concours ne s'appelle pas Crayon Vert mais **Rayon Vert**. La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote le PV est accepté, il y a 1 abstention.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Mehdi Lager, et du fait du renoncement des premiers *viennent ensuite* le bureau a reçu la proposition de nommer

Madame Christine Meyer Favey laquelle figure en 4^e position des *viennent ensuite* de la liste du Groupe ACDE.

Par ailleurs, Monsieur Michel Farine, du fait de son passage à la Municipalité, est *de facto* démissionnaire de notre Conseil. Pour le remplacer, le bureau a reçu la proposition de nommer **Monsieur Germain Schaffner**, membre du Groupe PSIG. Cette proposition a été formulée conformément à l'article 67 de la Loi sur les exercices politiques.

Madame Christine Meyer Favey et M. Germain Schaffner sont assermentés par notre Président et rejoignent ainsi, sous les applaudissements, les rangs du Conseil. L'effectif passe à 58 membres présents.

POINT 4. ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT.

Toujours pour faire suite à l'élection de Monsieur Michel Farine au poste de Municipal, nous sommes appelés à élire un nouveau 1^{er} Vice - Président.

Conformément à l'article 13 de notre Règlement du Conseil, cette élection se fait au scrutin individuel secret.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe PSIG, M. Rabah Sam propose **M. Frédéric Hubleur**.

Il n'y a pas d'autres propositions, aussi **M. le Président** propose de procéder au vote et demande à M. l'Huissier de bien vouloir distribuer les bulletins.

Résultats du dépouillement :

Bulletin délivrés	58
Bulletins rentrés	58
Blancs	6
Nuls	1
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

Est élu, Monsieur Frédéric Hubleur avec 43 voix, il y a 8 voix éparses. **M. le Président** félicite M. Hubleur pour son élection et tout le Conseil s'associe par de nombreux applaudissements.

POINT 5. ELECTION DU SECRETAIRE-SUPPLEANT.

En raison de la démission de M. Mehdi Lagger, nous devons élire une nouvelle personne pour ce poste. **M. le Président** attend les propositions.

M. Amédée Genton propose au nom du groupe ACDE la candidature de **M. Werner Kneubühler**, candidat hors Conseil mais très impliqué dans le groupe ACDE et qui a toutes les qualifications requises pour assumer cette fonction.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** propose d'élire M. Kneubühler en levant la main. **M. Kneubühler est élu à l'unanimité** sous les applaudissements.

M. le Président rappelle que selon l'article 12, si le candidat est choisi hors Conseil, il doit être assermenté.

M. Werner Kneubühler est assermenté et les Membres du Conseil saluent cette assermentation par un flot d'applaudissements.

POINT 6 – NOMINATION DE 2 MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES.

En raison de la nomination au poste de Municipal de M. Michel Farine, et suite à une communication du Président de la Commission des finances, M. Jean-Louis Radice,

faisant état de la démission de M. Didier Lannaz, nous devons élire 2 nouveaux membres pour cette Commission.

M. le Président attend les propositions.

M. Frédéric Hubleur, au nom du groupe PSIG, propose la candidature de **M. Rabah SAM**.

M. Amédée Genton, au nom du groupe ACDE, propose la candidature de **M. Charles Karlen**.

Il n'y a pas d'autres propositions, aussi en présence de 2 candidatures pour 2 postes, **M. le Président** propose de les élire par acclamations, ce qui est fait par tous les membres du Conseil présents.

POINT 7 - NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION.

Toujours en raison de la démission de M. Mehdi Lager qui faisait partie de cette Commission, il faut donc pourvoir à son remplacement.

M. le Président attend les propositions.

M. Amédée Genton propose au nom du groupe ACDE, la candidature de **Mme Elisabeth Masson**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **Mme Elisabeth Masson est élue par acclamations**.

POINT 8 – NOMINATION DE 2 DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL « SECURITE PUBLIQUE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ».

Toujours en raison de la démission de M. Mehdi Lager et en fonction de la demande de M. Frédéric Hubleur d'être relevé de son mandat, nous devons élire 2 nouveaux délégués à ce Conseil intercommunal.

M. le Président attend les propositions.

M. Frédéric Hubleur, au nom du groupe PSIG, propose la candidature de **M. Pascal Conti**.

M. Amédée Genton propose au nom du groupe ACDE, la candidature de **M. Philippe Boissenot**.

Il n'y a pas d'autres candidatures aussi **M. le Président** propose d'élire ces 2 candidats par acclamations ce qui est fait par l'ensemble des membres de ce Conseil de ce soir.

POINT 9 – PREAVIS NO 1/2008 Collège Vénus- Assainissement des façades Ovest et Sud – Demande de crédit

Lecture du rapporteur de la Commission ad hoc par M. Pascal Favre

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville souhaite déposer un vœu à notre Municipalité. Ce vœu dans son intégralité figure en annexe 5 de ce P.V .

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'en rapport avec la question de la réfection d'une façade datant de 1992, elle tient à souligner que les finances de la Commune à ce moment là n'étaient pas bonnes et ce qui s'est passé, selon renseignements pris auprès d'anciens Conseillers communaux, les finances communales ne permettaient pas de faire certains travaux et que c'est pour cette raison que cette annexe n'avait pas été mieux isolée. C'était donc pour des raisons économiques que ces travaux avait été faits de cette manière. Concernant l'isolation

sur la dalle du 1^{er} étage et en parlant des frs. 51'000.—qui selon M. Miéville semblent être surestimés, Mme Petoud Leuba répond qu'il y a des employés communaux qui font bien leur travail, qu'ils sont des professionnels et qu'elle peut assurer que le Chef de Service des Bâtiments fait son travail très consciencieusement et qu'il considère la Commune comme sa propre entreprise et qu'il va faire au mieux pour ne pas accepter des offres qui lui sembleraient farfelues. Concernant les appels d'offres, il faut bien se baser sur une entreprise qui prépare des soumissions, qui fait un travail de fond qu'on peut ensuite envoyer à d'autres entreprises. Ce sont toutes des entreprises professionnelles et consciencieuses.

Si le préavis est accepté ce soir, la Municipalité va lancer toutes les soumissions et les travaux seront adjugés par la Municipalité ceci après que le Chef de service ait fait une estimation de la validité des documents reçus et aussi après avoir pris des renseignements sur les entreprises soumissionnaires. Donc, elle peut assurer que tout ce travail est fait de manière très professionnelle tout en faisant attention aux deniers publics.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close. Le vœu de M. Miéville est transmis à la Municipalité.

M. le Président relit les conclusions du Préavis. Au vote **le Préavis 1/2008 est accepté** à une très large majorité, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement des façades Ouest et Sud du bâtiment Vénus;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 509'000.** -- (cinq cent neuf mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.224 "Collège Vénus – Assainissement des façades Ouest et Sud".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 10 - PREAVIS NO 2/2008 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulin d'En Bas – Rue de l'Industrie.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Charles Anderegg

La discussion est ouverte sur ce préavis, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 2/2008 est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°2/2008,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Crissier, sur le tronçon compris entre le Moulin d'En Bas et la Rue de l'Industrie.
2. D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 333'560.--, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

POINT 11 - Préavis No 3/2008. Envoi des documents aux Conseillers communaux par courrier électronique. Création d'un accès sécurisé au site de l'administration communale.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M.Jean-Luc Roggo

(Ce rapport peut être obtenu au Greffe municipal ou auprès du soussigné).

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 3/2008 est accepté** à une très large majorité, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°3/2008;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de continuer à envoyer les documents par voie postale à tous les Conseillers communaux;
- 2) de créer une rubrique destinée aux membres du Conseil communal dans le site Internet www.ecublens.ch, accessible par mot de passe;
- 3) de charger la Municipalité de la mise en œuvre de cette mesure;

- 4) de mettre en ligne, sur le site Internet communal, les préavis dès que la Municipalité les a adoptés et envoyés par courrier postal aux membres du Conseil communal.

POINT 12 - Préavis No 4/2008 Projet d'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur sous l'autoroute A1, route du Bois – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Müller a une question pour la Municipalité, à savoir combien de personnes utilisent le Bus 33 journalièrement et si il y a des pointes dans la journée.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il ne peut pas sur le moment donner les renseignements demandés. Il faudrait qu'il prenne contact avec les TL. Ce qu'il peut toutefois constater c'est qu'aux heures de pointe elle est bien fréquentée et il y a aussi beaucoup d'écoliers qui vont à l'école au Pontet.

M. Jean-Pierre Müller indique que sa question va dans le sens de savoir si des bus de dimensions plus petites ne pourraient pas faire l'affaire et ainsi ne pas subir le « diktat » des Transports publics.

M. Christian Maeder, Municipal répond que nous voyons la ligne 33 par le petit bout de la lorgnette. Ce que l'on voit c'est la fréquentation sur notre commune mais il nous est impossible de voir ce qui se passe sur les autres communes. C'est fort probable qu'au fur et à mesure des arrêts ils se remplissent toujours davantage et sont pratiquement pleins en arrivant au terminus de Mont-Goulin. Il aimerait toutefois souligner quant à la volonté des T.L de demander de faire cet effort financier pour permettre de laisser passer cette nouvelle flotte de bus, que c'est une volonté écologique à la base, puisque la politique des T.L. de renouvellement du parc est axée sur les bus à gaz de nouvelle génération partout où cela est possible et selon les T.L. la ligne 33 est une ligne pas trop en pente.

M. Christophe Cartier souhaite revenir aux travaux qui ont été faits par les SIE SA pour la pose des tubes il y a 2 ans. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu une bonne concertation entre tous les services puisque ces tubes n'ont pas été posés assez profonds alors que l'abaissement de cette route est en discussion depuis plus de 2 ans. D'autre part, il ne comprend pas comment les SIE SA peuvent nous faire des frais de report de chantier, car cela voudrait dire que leurs fournisseurs de câbles et autres facturent un dépôt. Si c'est le cas, ils devraient changer de fournisseurs. M. Cartier signale encore que dans le cadre du chantier 6 du SDOL une modification des lignes TL est prévue. C'est dommage que nous ne puissions pas avoir une vue du futur, c'est-à-dire les modifications de lignes TL et des investissements que nous aurons à consentir en fonction du chantier 6.

M. Christian Maeder, Municipal, répond concernant la pose des tubes SIE qui ont été posés à la fin de l'année 2006. A ce moment là, la Municipalité était en discussion avec les T.L. pour procéder éventuellement à l'abaissement de la chaussée, il n'y avait pas un accord définitif et complet. De plus, la Municipalité avait renoncé au vu des coûts engendrés. Finalement, elle a tout de même dit oui et dit qu'elle préparerait un préavis pour présenter au Conseil en 2008 pour pouvoir réaliser les travaux au mieux durant l'année 2008 afin de permettre aux bus TL de passer. C'est vrai qu'en 2006 lorsque les SIE ont fait la pose des tubes pour enterrer la ligne aérienne, la Municipalité n'avait pas encore le projet. Elle a toutefois demandé aux SIE d'aller suffisamment bas sous le passage inférieur, ce qu'ils ont d'ailleurs faits mais malheureusement ils n'ont pas jugé nécessaire et le service des travaux de l'époque n'a peut être pas été suffisamment

attentif. Il va donc falloir encore rabaisser mais pas sous le passage inférieur mais plus loin sur le trajet de la route. Les câbles n'ont pas encore été tirés, la Municipalité ayant dit qu'elle allait faire un préavis, les SIE sont donc dans l'attente de pouvoir tirer les câbles de haute tension dans ces tubes afin de pouvoir ensuite démonter la ligne de haute tension qui court le long de l'autoroute à la hauteur du chemin du Bochet et qui continue en direction de Thévenaz-Leduc en longeant la forêt. Au sujet des frais de report, M. Maeder nous indique qu'il y a eu des discussions avec les SIE SA concernant ces frais. Au final, la Municipalité a accepté de mettre un montant de frs.7'000.- mais il indique que ce montant n'est pas encore payé et qu'il attend d'avoir la preuve des frais réels. Bien sûr il s'agira de faire revenir des bureaux d'ingénieurs pour refaire la programmation des travaux. Il est aussi d'accord qu'un bon fournisseur ne devrait pas facturer des frais de stockage à ses clients. Concernant les futurs trajets des lignes TL, M. Maeder nous informe que non seulement le bus 33 passera sous les ponts mais qu'il est fort possible (mais ce n'est pas encore définitif) que la ligne 30 passe également par Epenex-Forêt pour éviter que le bus ne s'engorge dans les rues de Crochy et de la Concorde pour rejoindre la gare de Renens. Donc il n'est pas impossible qu'à terme nous ayons 2 bus qui passent là avec une cadence l'une à 10 minutes et l'autre à 20 minutes. Ceci serait donc tout bénéfique pour les gens du quartier.

M. Jean-Luc Roggo aimerait déposer un vœu à la Municipalité. Celui-ci dans son intégralité figure en annexe 6 de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que c'est avec une grande attention que le vœu de M. Roggo sera étudié et il espère exaucé. Personnellement il ne voit aucun inconvénient à procéder au marquage d'une bande cyclable.

La parole est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 4/2008 est accepté** à une confortable majorité, il y a 12 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°4/2008 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'approuver le projet d'abaissement de la chaussée route du Bois du passage inférieur sous l'autoroute N1.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 310'000.** -- (trois cent dix mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civils", plus précisément dans le compte n° 430.5010.126 "Rte du Bois - abaissement de la chaussée sous l'autoroute N1".

Cette dépense sera amortie en 15 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT NO 13 – PREAVIS 5/2008 Implantation d'un terrain multisports, au Pontet – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Didier Lannaz
Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum
(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné).

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis est accepté** à une large majorité, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°5/2008 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'accepter la construction d'un terrain multisports au Pontet.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 149'500.** -- (cent quarante-neuf mille cinq cents francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 170.5060.317 " Aménagement d'un terrain multisports au Pontet ".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT NO 14 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Président ouvre la discussion sur les différents points de ces communications.

Au point no. 4 **M. Philippe Turin** demande la parole. Il nous informe que comme tous les Conseillers il a reçu une invitation à la réunion d'informations et d'échanges concernant cette consultation publique et il est étonné car il ne comprend pas très bien qui est la partie demanderesse dans ce projet. Est-ce que on pourrait déjà lui expliquer ce qu'est le bureau du schéma directeur de l'ouest lausannois, il a vu que cela comprenait des communes et l'Etat de Vaud et il ne comprend pas qui veut faire ces travaux et il était d'autant plus étonné que ces quinze dernières années en tous cas du

côté lausannois du tronçon il y a eu beaucoup de travaux qui ont élargi la route, rétréci la route, fait un giratoire, dessiné des bandes pour éviter que la circulation se fasse sur toute la largeur de la route. Il craint qu'avec ces nouveaux travaux cela aboutisse à des gendarmes couchés ou à des chicanes comme on en voit partout.

M. François Massy, Municipal répond aux questions de M. Turin. Concernant la partie demanderesse, il s'agit du Canton, du Service des routes qui a pris l'initiative de requalifier cette route entre la Venoge et le carrefour de l'UNIL. Concernant le bureau du SDOL, c'est lui qui s'occupe de diriger les travaux en rapport avec le schéma directeur de l'Ouest. Il est dirigé par Mme Ariane Widmer avec quelques collaborateurs. M. Massy rappelle que dans le dernier rapport de gestion concernant 2006 il y a une explication sur ce qu'est le SDOL et lors de l'une des dernières séances du Conseil en 2007, il a été remis un rapport concernant les activités du SDOL. Concernant le projet, il devrait permettre d'améliorer le trafic pour les transports publics. En effet, l'axe Morges – Lausanne par la route du lac n'a pas été retenu comme axe fort, l'axe fort qui a été retenu c'est la ligne de tram de Bussigny vers le Flon et qui remonterait vers le nord de Lausanne. Néanmoins, il y a des problèmes sur cette route et il est souhaité qu'en fait on améliore la fluidité du trafic sur cette route, en particulier pour les transports publics. C'est pour cela qu'il est prévu autant que possible de réserver dans chaque sens une voie pour les transports publics. Il est également prévu des pistes cyclables et des voies réservées aux piétons. Il n'est pas du tout question de faire des gendarmes couchés ou des chicanes.

M. Philippe Turin a tout de même peur que l'on fasse des travaux qui ne soient pas les bons, c'est ce qui s'est passé ces 15 dernières années. Il rappelle qu'en 1960 ou 1965 il y avait réellement des bouchons sur cet axe et que ce qu'il y a aujourd'hui n'est rien du tout par rapport à ça.

M. Pierre Kaelin, Syndic aimerait compléter les informations de M. Massy. Cette route entre Lausanne et Morges et au delà a nécessité pas mal de réflexions durant ces dernières années. Principalement, la Commune de Saint-Sulpice réclame depuis de nombreuses années différents giratoires sur cette route RC1 afin de pouvoir mieux sortir parce que c'est cette route qui dessert la Commune. Il y a aussi les Hautes Ecoles qui débouchent aussi sur cette route. Donc, St-Sulpice et les Hautes Ecoles sont demandeurs pour des questions de sécurité. Comme ce projet est en consultation M. Kaelin nous invite vivement à aller le consulter comme indiqué dans la communication. Cette requalification de la RC 1 fait souci à la Municipalité parce que finalement cette requalification prévoit une limitation de vitesse à 50km/h prévoit une arborisation et à terme le souci est que cette route soit remise aux communes d'où ensuite l'entretien de la chaussée, des espaces verts etc. etc. Alors il nous propose de tous rester attentifs par rapport à cette requalification.

M. Georges-Henri Chevallaz souligne qu'en venant de Morges et que l'on sort à la 1^{ère} route de Malley et que l'on veut aller sur Ecublens en passant directement à côté de l'UNIL, il a remarqué que depuis longtemps il y a une déviation par le parking et il se demande quelle est la raison de cette déviation.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que cela deviendra un tracé définitif. Il sera réaménagé différemment car la circulation des véhicules sera supprimée à l'intérieur des bâtiments pour rendre cette zone plutôt piétonne et pour les cycles, c'est la raison de cette déviation pour ne pas mélanger piétons et véhicules individuels. A terme ce sera le tracé définitif mais amélioré parce qu'aujourd'hui c'est un peu du provisoire et ce sera fait afin que ce soit plus clair et plus sécurisé.

La discussion n'est plus demandée sur les autres points des Communications Municipales. La discussion est close.

POINT 15 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarola souhaite s'exprimer au sujet de l'introduction d'une taxe pour la gestion des déchets à Ecublens. Son intervention figure en annexe 7 du présent PV.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'effectivement il y a eu une enquête lancée par Lausanne-Région et la Municipalité y avait répondu mais sans être affirmative. Aujourd'hui la Municipalité n'a pas encore pris de décision pour tel ou tel types de taxes. Dans le cadre de Lausanne-Région il y a une Commission qui avait été nommée pour étudier cette problématique et cette Commission a fait une proposition. La Municipalité d'Ecublens a demandé une séance plénière avec les Communes du district et cette réunion devrait avoir lieu dans quelques temps. Il est vrai qu'il y a une tendance à une large majorité par rapport aux Communes du périmètre Valorsa d'appliquer la taxe au forfait. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, par exemple si Lausanne partait avec une taxe au sac, ce serait problématique pour toute la région car cela induirait du tourisme du sac dans notre région. Il pense que la grosse erreur c'est que le Canton n'ait pas pris de décision d'introduire sur le plan cantonal une taxe pour tout le monde. Le Canton a voulu laisser le choix aux Communes et il pense que c'est une erreur.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite compléter les propos de M. Kaelin en disant que l'enquête qui a été menée par Lausanne-Région et le groupe déchets dirigée par le Municipal de Bussigny M. Butty, la Municipalité avait répondu de manière positive en disant qu'on se rallierait, et nous avons volontairement utilisé le conditionnel, ce que les journalistes ne font pas, pour la mise en place d'une taxe qui serait de l'ordre de 70% par un montant à définir et 30% par les impôts, donc un prélèvement de 30% sur les impôts communaux. Actuellement tout ce qui est payé pour les déchets est pris sur l'impôt. Donc tout est au conditionnel, aucune décision définitive n'a été prise en Municipalité et dans les autres communes certainement pas non plus. Par contre, c'est vrai qu'il y a une volonté marquée de la Commission déchets de Lausanne-Région pour pousser les communes à aller vers la solution d'une taxe forfaitaire de 70% par un montant qu'il va falloir définir en fonction du nombre de personnes dans le ménage et 30% qui serait pris au niveau des impôts. Du côté de Valorsa la direction est également favorable à cette solution dans le périmètre des communes Valorsa. Voilà donc la situation à ce jour. Au niveau communal il y a un petit groupe de travail qui siège et dont font partie notre Boursier Communal M. Salzmann et M. Morano chef de service des travaux. Ils sont en train de préparer un rapport qui devrait arriver sur le bureau de la Municipalité, un rapport qui devrait donner les avantages et les inconvénients de chacune des solutions. Mais c'est vrai, qu'il faudra aussi se coordonner avec les autres communes, il ne serait pas tolérable par exemple que Renens introduise une taxe au sac et nous pas, cela induirait un tourisme du sac.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit qu'il est vrai que la Municipalité a longuement débattu de ce sujet et elle tient à préciser que par rapport à l'article de 24heures elle souhaite donner les informations suivantes. Le formulaire de Lausanne-Région comportait 3 questions.

- est-ce que vous acceptez la proposition de Lausanne-Région ?
- est-ce que vous souhaitez faire autrement, et si oui que comptez vous faire ?
- nous n'avons pas encore pris de décision et nous attendons plus d'informations.

C'est donc à la 3^{ème} question que nous avons répondu et Madame Petoud Leuba confirme ce qui vient d'être dit par ses collègues, à savoir que la Municipalité d'Ecublens n'a pas pris de décision et ne fait pas partie des 24 communes qui ont déjà décidé de passer à la taxe forfaitaire.

M. Georges Henri Chevallaz nous parle de l'expérience du Val de Travers où dans son village il y avait une taxe au sac, il y a de nombreuses années, mais la commune a du revenir en arrière car il n'y avait pas d'harmonisation avec les autres communes et cela provoquait du tourisme au sac. C'est la raison pour laquelle M. Chevallaz aimerait insister sur le fait qu'il faut que ce soit une solution globale en tous les cas dans la région.

M. Michel Miéville aimerait revenir sur une circulaire qui a été remis aux élèves du collège du Croset. Il nous en donne lecture : « attention, pour des raisons pratiques, il est interdit de venir au collège du Croset en trottinette. Merci de respecter cette décision. Signé du corps enseignant ». M. Miéville aimerait savoir qui commande ? Est-ce le corps enseignant, la direction des écoles ou la Municipalité ?

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'elle prend note de ce fait, elle va se renseigner car elle n'est pas au courant. Toutefois elle signale que dans le règlement de l'école, que les parents signent en début d'année, il est déjà stipulé qu'on ne peut pas venir à l'école en trottinette, mais elle va se renseigner sur ce formulaire.

M. Rabah SAM souhaite déposer un postulat au nom du groupe PSIG. Ce postulat dans son intégralité figure en annexe 8 de ce PV.

M. le Président est en présence d'un postulat, c'est à dire une invitation à la Municipalité d'étudier et de rédiger un rapport. La Municipalité a aussi l'opportunité de répondre immédiatement.

Madame Pascale Manzini, Municipale ne souhaite pas répondre immédiatement, elle pense que le sujet mérite un travail plus approfondi et la réponse sera donnée de manière approfondie.

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Aitor Ibarrola aimerait apporter une correction à ce postulat. Il n'est pas rédigé au nom du PSIG mais en nom propre de M. Sam. Cela ne peut être un objet du groupe PSIG car il n'a pas été discuté dans le groupe.

M. Rabah SAM indique qu'il a proposé ce postulat lors d'une séance de préparation du Conseil, ce n'était pas la dernière mais la précédente pour le Conseil de décembre. Il indique que Mme la Municipale Pascale Manzini est aussi au courant de ce postulat.

M. le Président demande au Conseil si il est d'accord de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer en Municipalité pour étude et rapport. Au vote le postulat recueille 20 oui, 2 non et il y a 25 abstentions. En conséquence **le postulat sera transmis à la Municipalité.**

M. Francois Massy, Municipal souhaite faire une proposition aux membres de ce Conseil et concernant le Learning Center. La construction de cet ouvrage avance à grands pas. Il s'agit d'un ouvrage très intéressant tant au niveau architectural que génie civil et qui aura un intérêt quasiment mondial. La Municipalité a des contacts assez étroits avec l'EPFL et M. Massy a posé la question d'effectuer une visite pour le Conseil communal et pour la Municipalité. Il a aussi posé la question de savoir quel serait le meilleur moment pour cette visite en fonction de l'avancement des travaux. La réponse qui lui a été donnée est d'envisager cette visite à fin août prochain. La visite se

ferait en fin de journée, elle comporterait la visite du chantier, la visite du pavillon d'informations de l'EPFL ce qui donnerait à chacun l'occasion de s'informer sur les autres projets de l'EPFL et l'UNIL. Le Conseil communal serait reçu par l'entreprise adjudicataire Losinger. M. Massy demande au bureau du Conseil d'examiner cette proposition et en cas d'intérêts, de fournir 3 dates possibles vers fin août que M. Massy transmettra ensuite à un interlocuteur de l'EPFL.

M. le Président remercie M. Massy et se réjouit déjà de pouvoir proposer des dates. C'est une occasion exceptionnelle d'aller voir ce qui se passe tout près de chez nous.

Madame Daniela Antonino souhaite répondre à M. Michel Miéville concernant les trottinettes au collège du Croset. Elle tient à préciser que les enfants peuvent venir en trottinette à l'école mais qu'ils n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de la cour d'école en trottinette, celle-ci doit être prise dans les mains. Cette mesure est demandée car il y a eu plusieurs accidents. Il ne faut pas oublier qu'il y a des pavés dans cette cour et cela a occasionné beaucoup de problèmes.

M. Frédéric Hubleur souhaite remercier les Conseillères et Conseillers qui l'ont élu au poste de 1^{er} vice-président et pour la confiance accordée, confiance pour laquelle il espère se montrer digne. D'autre part, il souhaite signaler une manifestation qui aura lieu sur notre Commune, plus particulièrement sur le site de l'EPFL en date des 29 et 30 mars. Il s'agit de Orc'Idée 08, jeux de rôles et jeux divers. M. Hubleur se tient à la disposition pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous entraîne dans un discours qui laisse chacun pantois, il nous parle de s'arrêter, mais en finalité il nous parle de s'arrêter un instant avec nous pour fêter autour du verre de l'amitié ses **10 ans de Syndicature**. Bien évidemment un tonnerre d'applaudissements salue cet anniversaire et remercie M. le Syndic pour son invitation.

M. le Président remercie M. le Syndic et lui adresse ces mots « l'avantage d'être jeune mais déjà au bénéfice d'une longue expérience pratique, c'est qu'on a tous les atouts en main pour continuer longtemps, puissiez vous le faire ! Je vous souhaite de garder beaucoup de plaisir dans vos fonctions et vous remercie pour votre engagement jamais pris en défaut pour notre Commune ».

M. le Président lève la séance, il est 22h 10

Ecublens, le 19 avril 2008

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann

Annexes : 8